

**Directeur de la Publication : Loïc RAOULT – Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC****Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ**

Édito L'école : un service public de proximité vraiment en interrogation

Au cours de la réunion du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) du 16 février dernier, le Directeur Académique des Côtes d'Armor a décidé que 44 classes du 1er degré public fermeraient à la rentrée de septembre prochain. Et ce malgré, un vote « contre » des membres de cette commission, à l'unanimité.

Les raisons évoquées ? Notamment la poursuite d'un déclin démographique et la recherche de l'amélioration du taux d'encadrement des élèves.

Notre Association des Maires et Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor a tenu à souligner dans un communiqué de presse la dichotomie entre le discours national et l'expérience du terrain vécue au quotidien et dans la proximité par les élus, en insistant sur des moyens insuffisants pour accompagner nos élèves dans un égal accès au savoir.

En effet, les critères retenus par la Direction Académique pour construire la carte scolaire ne doivent pas faire fi d'un principe de réalité. La méthode de comptabilisation employée est anachronique et fait beaucoup de dégâts. Elle ne reflète rien d'autre qu'une politique du chiffre totalement inadaptée à notre temps et méconnaissant nos modes de vie.

Développer une ambition forte et qualitative pour notre système éducatif national relève aujourd'hui de l'urgence. Ce n'est pas une situation de confort !

L'école est un service public de proximité à consolider. C'est un service essentiel dans la construction de nos élèves, dans l'acquisition des fondamentaux des citoyens qu'ils seront demain. C'est également une composante majeure de la vitalité de nos communes. Les impacts de fermetures de classes ne sont pas négligeables sur le développement économique et l'attractivité des communes visées. Le bassin de vie est impacté, le vivre-ensemble affecté. Bien souvent de manière irréversible.

**Loïc RAOULT
Président de l'AMF 22**

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

Préfecture des Côtes d'Armor

AAP – 2023 BRETAGNE DREETS Égalité Femmes / Hommes et lutte contre les violences

Un nouvel appel à projets vient d'être publié "2023_BRETAGNE_DREETS_Egalité Femmes / Hommes et lutte contre les violences".

Cliquez sur le lien pour retrouver la fiche descriptive et téléchargez le pdf :

<https://fse.gouv.fr/les-appels-a-projets/2023bretagnedreetsegalite-femmes-hommes-et-lutte-contre-les-violences>

Vous pouvez accéder aux appels à projets à partir de la page dédiée du site « FSE.gouv.fr »

L'équipe "ma-démarche-FSE+ 2021-2027"

DDTM – Appel à projet Mobilités actives

Dans le cadre du nouveau plan « vélo et mobilités actives » annoncé le 20 septembre 2022 par la Première Ministre Élisabeth Borne, le « Fonds mobilités actives » a été doté de 250 millions d'euros pour l'année 2023. Dans ce cadre, le **6^{ème} appel à projet « Fond de mobilité active – continuités cyclables »** a été lancé le 20 janvier 2023 avec une date limite de dépôt fixée au 21 avril 2023.

Doté d'une enveloppe nationale de 100 millions d'euros, il doit permettre d'intensifier la réalisation d'aménagements cyclables identifiés comme nécessaires dans des secteurs à enjeu, coûteux du fait de leur ampleur. Une attention toute particulière sera accordée aux territoires peu denses.

Dans ce cadre, chaque projet situé dans une unité urbaine inférieure à 100 000 habitants (tous les projets en Côtes d'Armor) pourra être subventionné à hauteur de 50 % (15 % pour les projets en milieu dense), avec un seuil minimal de subvention de 100 000 euros.

En complément de cet appel à projet, un appel à territoires sera lancé dans le courant du 1^{er} semestre 2023. D'un format nouveau, il visera à accompagner les territoires les moins urbanisés, communautés de communes, communautés d'agglomération, afin d'accélérer le déploiement de leur politique cyclable. Ce dispositif permettra d'accompagner sur plusieurs années ces territoires, disposant d'un schéma directeur cyclable, dans la réalisation de leurs infrastructures cyclables sécurisées.

Vous trouverez à l'adresse suivante toutes les informations sur ce relevé :

<https://www.ecologie.gouv.fr/appels-projets-fonds-mobilites-actives-amenagements-cyclables>

La page propose également un simulateur pour tester l'éligibilité des projets.

ADIL des Côtes d'Armor

Permanences mars

Vous trouverez en **annexe 1**, la **liste des permanences** de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois de mars 2023.

Contact au 02.96.61.50.46 (de 9 h à 12 h 30 du lundi au vendredi) ou possibilité de prise de rendez-vous en ligne <http://reservation.adil22.org/>.

Toutes les permanences du département s'effectueront uniquement sur rendez-vous, avec port du masque obligatoire et respect de la distanciation sociale.

« L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. »

INFORMATIONS NATIONALES

Aides-Territoires

Informations du Fonds vert sur Aides-Territoires

Vous trouverez ci-après le lien vers la page officielle du Fonds vert sur Aides-territoires :
<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>.

Sur celle-ci vous retrouvez :

- Les aides du fonds vert et les liens vers les dossiers de candidatures
https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/?mtm_campaign=Campagne_FV&mtm_kwd=Associations%20des%20maires_page_aides
- La foire aux questions officielle
https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/?tab=faq&mtm_campaign=Campagne_FV&mtm_kwd=Associations%20des%20maires_FAQ
- Le calendrier des webinaires d'information (animés par les référents métiers du Ministère) et les liens pour s'y inscrire directement
https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/?tab=%C3%89v%C3%A9nements&mtm_campaign=Campagne_FV&mtm_kwd=Associations%20des%20maires_event

Adresse support : aides-territoires@beta.gouv.fr

RESECO

Informations « Un achat durable, c'est quoi ? »

Vous trouverez en annexe 2, un document sur le thème « Un achat durable, c'est quoi ? ».

Informations de l'AMF Nationale

Communiqué de presse

L'AMF mobilise les communes de France pour soutenir les populations de Turquie et de Syrie touchées par les séismes

Le communiqué de presse est disponible sur le site de l'AMF Nationale à l'adresse suivante :

<https://www.amf.asso.fr/documents-lamf-mobilise-les-communes-france-pour-soutenir-les-populations-turquie-syrie-touchees-par-les-seismes/41571>. Vous y trouverez également les coordonnées bancaires d'ACTED et de Cités Unies France pour venir en aide aux victimes des séismes de Turquie et de Syrie ainsi que la fiche pratique du FACECO indiquant leur RIB.

Outil d'estimation de la DGF

La version 2023 de l'outil d'estimation de la DGF de votre intercommunalité et de la Dotation Forfaitaire des Communes est disponible

L'article ainsi que le lien vers l'outil d'estimation sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.amf.asso.fr/documents-la-version-2023-loutil-destination-la-dgf-votre-intercommunalite-la-dotation-forfaitaire-communes-est-disponible/41601>

